

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SACRÉ-COEUR

SACRÉ-CŒUR, LE 15 JANVIER 2024

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sacré-Cœur, comté de la Haute-Côte-Nord à l'endroit ordinaire des séances du conseil, à la salle du conseil, au 88 rue Principale Nord, à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

PRÉSENCES : M<sup>me</sup> Lise Boulianne  
M<sup>me</sup> Nada Deschênes  
M<sup>me</sup> Marie-Chantal Dufour  
M<sup>me</sup> Valérie Dufour  
M. Guillaume Lavoie  
M. Philippe Roy

ABSENCE : M. Janic Boisvert

Tous membres et formant quorum.

Assiste également à cette séance :

M. Jeannot Lepage, directeur général et greffier-trésorier

### **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

M<sup>me</sup> Lise Boulianne, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19 h.

#### Dépôt

#### **Dépôt registre public -Déclaration des dons et autres avantages des membres du conseil**

#### RÉSOLUTION 2024-01-01

#### **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté :

#### **ORDRE DU JOUR**

- A. Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil ;**
- B. Vérification du quorum et ouverture de la séance ;**
- C. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;**

- D. Approbation du procès-verbal de la séance spéciale du 4 décembre 2023, 17 h 30 ;**
- E. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 décembre 2023, 17 h 30 ;**
- F. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2023, 19 h ;**
- G. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2023, 17 h 15 ;**
- H. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2023, 17 h 25 ;**
- I. Approbation du procès-verbal de la séance ajournée du 14 décembre 2023, 17 h 35 ;**
- J. État de la situation financière au 31 décembre 2023 ;**
- K. Acceptation des comptes à payer pour le mois de décembre 2023;**
- L. Correspondance :**
  - a) Correspondance Bulletin village-relais, décembre 2023 ;
  - b) Lettre Municipalité Sacré-Cœur - Clarification sur la portée des règlements généraux de Tourisme-Côte-Nord et la vision de la gouvernance préconisée ;
  - c) Correspondance de L'École Notre-Dame - Autorisation des usagers de la bibliothèque municipale à mobilité réduite ;
  - d) Correspondance de M. Bastien Deschênes, président de la Fabrique concernant la reconnaissance des bénévoles ;
  - e) Correspondance de l'Alliance des femmes souhaitant une bonne année 2024 et un cadeau, un calendrier ;
- M. Message et rapports d'activités du maire et des conseillers :**
  - a) Message du maire ;
  - b) Représentation et activités des comités ;
- N. Administration générale :**
  - a) Bail de location de terrain, site de contenants sanitaires de L'Anse-de-Roche ;
  - b) Bail de location terrain, site de l'enseigne de L'Anse-de-Roche ;
  - c) Refus demande de commandite - Ferme 5 Étoiles- Soirée du jour de l'An ;
  - d) Achat scène de spectacle ;
  - e) Offre de service et confirmation d'honoraires – Audit des états financiers 2023 et assistance technique - Mallette S.E.N.C.R.L. ;
  - f) Contrat de services de gestion des équipements AddÉnergie ;
  - g) Fonds réservé pour la tenue d'élection ;
  - h) Règlement numéro 621 ;
  - i) Règlement numéro 622 ;
  - j) Convention droit d'un usage d'un immeuble ;
  - k) Rehaussement serveur et système serveur 2022 ;
  - l) Politique de location ;
  - m) Mandat des élus 2024-2025 ;
  - n) Annulation compte de taxes ;

**O. Transport :**

- a) Programme d'aide aux infrastructures de transport actif – VÉLOCE III Volet 3 – Entretien de la Route verte et de ses embranchements – Aide financière 2022-2025 – Rapport des coûts d'entretien de la piste cyclable ;
- b) Programmation de travaux – Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023 ;

**P. Hygiène du milieu :**

- a) Bilan de la stratégie municipale d'économie d'eau 2022 ;

**Q. Urbanisme :**

- a) Dépôt rapport des permis émis en décembre 2023 ;
- c) Dépôt rapport sommaire des permis pour l'année 2023 ;
- d) Adhésion à la COMBEQ – Andréa Gaudreault ;
- e) Demande de P.I.I.A Nada Deschênes 2023-023
- f) Demande de dérogation mineure et de PIIA de M<sup>me</sup> Nada Deschênes ;
- g) Demande pour vendre de la boisson alcoolisée à la Halte Gourmande ;

**R. Tourisme : (aucun point)**

**S. Culture :**

- a) Dépôt du rapport du sentier de l'horreur 2023 ;
- b) Sentier de l'Horreur 2024 ;
- c) Tournoi Hockey ;

**T. Loisir : (aucun point)**

**U. Santé et bien-être :**

- a) Approbation des prévisions budgétaires 2024 - Office municipal d'habitation de Sacré-Cœur ;
- b) Invitation Cocktail réseautage \*Le plan Québécois en emploi et immigration, Clé pour le développement e l'entrepreneuriat de la Côte-Nord\* ;
- c) Projet voisinage ;

**V. Incendie :**

- a) Rapport des activités du mois de décembre 2023 ;

**W. Demande d'appui et de reconnaissance :**

- a) Demande d'appui - Interdiction des maisons flottantes - Municipalité de La Macaza ;

**X. Demandes d'aide financière :**

- a) Demande de commandite Escopop ;

**Y. Affaires nouvelles :**

- a) \_\_\_\_\_
- b) \_\_\_\_\_
- c) \_\_\_\_\_

## **Z. Période de questions**

### **Levée de la séance**

#### RÉSOLUTION 2024-01-02

##### **Approbation du procès-verbal de la séance spéciale du 4 décembre 2023**

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Valérie Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le procès-verbal de la séance spéciale du 4 décembre 2023, à 17 h 30, tenue à la salle du conseil, soit accepté tel que rédigé.

#### RÉSOLUTION 2024-01-03

##### **Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 décembre 2023**

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 décembre 2023, à 17 h 30, tenue à la salle du conseil, soit accepté tel que rédigé.

#### RÉSOLUTION 2024-01-04

##### **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2023**

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2023, à 19 h, tenue à la salle du conseil, soit accepté tel que rédigé.

#### RÉSOLUTION 2024-01-05

##### **Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2023**

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Marie-Chantal Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2023, à 17 h 15, tenue à la salle du conseil, soit accepté tel que rédigé.

#### RÉSOLUTION 2024-01-06

##### **Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2023**

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Valérie Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le procès-verbal de la

séance extraordinaire du 14 décembre 2023, à 17 h 25, tenue à la salle du conseil, soit accepté tel que rédigé.

RÉSOLUTION 2024-01-07

### Approbation du procès-verbal de la séance ajournée du 14 décembre 2023

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le procès-verbal de la séance ajournée du 14 décembre 2023, à 17 h 35, tenue à la salle du conseil, soit accepté tel que rédigé.

Dépôt

### État de la situation financière au 31 décembre 2023

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du Dépôt du rapport de la situation financière au 31 décembre 2023.

RÉSOLUTION 2024-01-08

### Acceptation des comptes à payer – Décembre 2023

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Marie-Chantal Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver la liste des comptes à payer en date du 16 janvier 2023 totalisant **186 894,70 \$** décrits comme suit :

Paiement par chèque 8 873,93 \$

Paiement par dépôt automatique 71 904,00 \$

Paiement par prélèvement automatique 22 745,04 \$

Paiement payé d'avance 83 371,73 \$.

### Correspondance :

- a) Correspondance Bulletin village-relais décembre 2023 ;

**Bulletin du réseau des Villages-relais** Volume 14, n° 6 — Décembre 2023

 Plus qu'un label, une alliance entre sécurité et vitalité!

    

*Soyez prudents lors de vos déplacements des fêtes!*

**Mot de la présidente**

Nous voici déjà à la fin de l'année et nous pouvons dire qu'elle fut bien remplie.

Le développement du réseau a repris avec vigueur et c'est avec une grande fierté que je souhaite la bienvenue à la ville de Port-Cartier sur la Côte-Nord, qui a récemment été accréditée. D'ailleurs, je vous prédis que notre réseau s'enrichira de quelques nouveaux venus au cours de la prochaine année.

D'autre part, à la dernière rencontre du conseil d'administration, les membres ont adopté les thèmes et les critères de la 11<sup>e</sup> édition du prix Inspiration.

Le concours sera lancé en janvier et nous espérons votre participation en grand nombre, car nous croyons que c'est un excellent moyen de faire rayonner vos projets et de démontrer tout le dynamisme du réseau.

Aussi, lors de la réunion, quelques bilans ont été présentés, notamment celui du sondage réalisé avec la campagne de napperons à l'automne.

Les informations recueillies de quelque 300 participants nous donnent un aperçu des besoins des voyageurs et de leur appréciation des services offerts dans les Villages-relais. La majorité des répondants, soit 94 %, se disent satisfaits à très satisfaits des services qu'ils ont reçus. Je ne peux que féliciter chacun d'entre vous pour cette belle performance.

L'équipe nous a également présenté le bilan de l'achalandage du Salon du VR à Québec en octobre dernier. Plus de 3 000 personnes sont passées et ont reçu un objet promotionnel et une carte du réseau. Notre participation à des salons démontre bien l'importance d'aller à la rencontre de nos diverses clientèles cibles.

En terminant, je vous souhaite, au nom des membres du conseil d'administration et de l'équipe de la Fédération, un très beau temps des fêtes, du repos et de belles rencontres avec vos proches.

Et, comme toujours, soyez prudent dans vos déplacements!

**Ghislaine M.-Hudon**

**Dans ce bulletin**

**Bienvenue à Port-Cartier**

**Félicitations à nos Fleurons**

**Le Coin de Martin**

**Nos meilleurs souhaits pour le temps des fêtes**

**Le bureau sera fermé du 22 décembre au 2 janvier inclusivement**

## Bienvenue à Port-Cartier

Nous sommes très heureux d'accueillir la ville de Port-Cartier dans notre réseau! Elle offre, avec ses commerçants, une multitude de services en plus de ses attraits uniques à la région. Située sur la route 138 à la hauteur du 50e parallèle, entre Baie-Comeau et Sept-Îles, la ville de Port-Cartier est un arrêt incontournable sur la Côte-Nord.

Rejoignez-vous à nous pour souhaiter la bienvenue au 46e Village-relais! Merci à Port-Cartier et à ses commerçants de s'engager avec nous au sein d'un réseau qui continue de grandir.



## Félicitations à nos fleurons



C'est dans le cadre de la 18<sup>e</sup> édition de son dévoilement officiel que les Fleurons du Québec ont souligné le travail de plusieurs municipalités, dont une dizaine de Villages-relais.

Le prix Reconnaissance récompense les municipalités ayant démontré une grande progression de leur aménagement horticole et qui se sont distinguées par des projets distinctifs en développement durable.

Tout d'abord, la **municipalité de Lac-Bouchette** s'est vu remettre le prix Reconnaissance en embellissement remarquable pour le réaménagement de la Halte du secteur nord, qui est le résultat d'une consultation publique. La **ville de Nicolet** a quant à elle reçu le prix Reconnaissance en verdissement pour son projet de biofiltration naturelle des eaux de pluie, via les jardins de l'Aréna Pierre-Provencher.

De plus, 7 municipalités ont renouvelé leurs classifications; soit Lac-Bouchette et Pointe-à-la-Croix avec 3 fleurons, tandis que Baie-Saint-Paul, Labelle, Les Escoumins, Nicolet et Stanstead ont conservé leurs 4 fleurons.

Souignons que 2 Villages-relais ont augmenté leur classement par la réception d'un 4e fleuron. Il s'agit de Danville et de Sacré-Cœur.

**Félicitations à nos fleurons et aux lauréats des prix Reconnaissance!**

Rappelons que la classification Fleurons du Québec est remise aux municipalités ayant démontré l'engagement de leurs administrations, des employés sur le terrain et des bénévoles horticoles pour offrir aux citoyens des milieux de vie attrayants et plus résilients face aux changements climatiques. Plus de la moitié des Villages-relais membres possèdent maintenant cette distinction.

Restez connectés! [Facebook](#) [Instagram](#) [Infolettre](#) [www.villages-relais.qc.ca](http://www.villages-relais.qc.ca)

## Le coin de Martin : Retour sur la dernière présentation

Le 30 novembre dernier a eu lieu la toute dernière rencontre d'information avec les responsables du dossier Village-relais du réseau. M. Martin Saindon, conseiller aux Villages-relais, a pu faire la mise à jour de plusieurs aspects du programme et de son développement. Parmi les sujets abordés, on retrouve notamment le bilan des activités de promotion et de communication, ainsi que la présentation des programmes TAPU et PIC.

Ce fut aussi l'occasion de mettre en lumière le projet de l'Espace Village-relais, réalisé par la municipalité de Pohénégamook, présenté par Mme Danielle Bard, agente de développement économique. Les participants ont pu découvrir les avantages d'un tel espace ainsi que ses retombées.

Le projet s'était mérité le titre de Lauréat Municipalité des Prix Inspiration en 2022.

Rappelons que cette rencontre vise à favoriser le partage d'expertise entre les membres et à transmettre des informations utiles dans le cadre de leur travail. Elle sera renouvelée au cours de l'année 2024.



## Nos meilleurs souhaits pour les fêtes



L'heure est bientôt aux célébrations et rassemblements avec nos proches. L'odeur du papier et des imprimantes laissera bientôt la place à celle des tourtières et des soirées dans la cuisine à se taquiner avant de passer à table.

Que vous ayez la charge de recevoir ou que vous planifiez prendre la route pour rejoindre votre famille, nous vous souhaitons à toutes et à tous de très joyeuses fêtes et une année remplie d'opportunités pour vos collectivités. Nous sommes très privilégiés de pouvoir compter sur des partenaires de grande qualité tels que vous, et ce, dans toutes les régions du Québec.

Nous en profitons aussi pour vous informer que nos bureaux seront fermés du 22 décembre au 2 janvier inclusivement. Nous reprendrons les activités régulières en 2024, avec dans la mire la prochaine édition des Prix Inspiration.

**De très joyeuses fêtes de la part de  
l'équipe des Villages-relais!**

Restez connectés! [Facebook](#) [Instagram](#) [Infolettre](#) [www.villages-relais.qc.ca](http://www.villages-relais.qc.ca)

- b) Lettre Municipalité Sacré-Cœur - Clarification sur la portée des règlements généraux de Tourisme-Côte-Nord et la vision de la gouvernance préconisée ;



Madame Jennifer Gauthier  
Municipalité de Sacré-Cœur

**Objet : Clarification sur la portée des règlements généraux de Tourisme-Côte-Nord et la vision de la gouvernance préconisée.**

Bonjour,

Nous voulons par la présente, vous signifier que nous avons bien lu et saisi la portée de vos récentes communications ainsi que l'argumentaire évoqué. Nous considérons ce débat constructif pour notre organisation. Ainsi, nous désirons prendre le temps nécessaire pour y apporter un suivi adéquat et reposant sur la clarification de la vision ayant soutenu la fusion des deux ATR au cours des trois dernières années. D'ailleurs, l'assemblée générale, tenue en septembre dernier, était une étape importante dans ce processus avec la nomination d'un premier conseil d'administration reposant sur les règlements généraux adoptés lors de la phase de transition.

Sur la base d'une première évaluation contextuelle et juridique du libellé des règlements généraux, nous constatons que le conseil d'administration de Tourisme Côte-Nord devra être saisi de nouveau sur l'interprétation à donner aux 6 postes définis pour les membres des 6 MRC de la région Côte-Nord. Les membres de notre conseil d'administration auront à prendre position dès le début janvier 2024 sur cette nécessité de clarification afin d'assurer une gouvernance qui saura mobiliser et soutenir la croissance de l'industrie touristique de notre région.

Nous vous invitons à faire preuve de compréhension sur la situation actuelle, étant donné, le changement de plus de 50% de nos administrateurs au cours de la dernière année et le délai important qui a prévalu avant de mettre en place une nouvelle direction générale. La combinaison de ces éléments n'a pas été facilitant pour soutenir la tenue de la première assemblée de fondation de Tourisme Côte-Nord.

Dès que le conseil d'administration aura pris position, soyez assuré, que nous allons prendre contact directement avec vous afin de vous présenter la teneur de la décision et les applications qui en découleront en lien avec votre position. D'ici là, si vous avez besoin de plus amples précisions sur cette communication, vous pouvez, bien sûr, nous contacter.

Nous vous souhaitons une heureuse période des fêtes.

---

  
Joannie Francoeur-Côté  
Directrice générale

  
Yannick Morin  
Président

c) Correspondance de L'École Notre-Dame - Autorisation des usagers de la bibliothèque municipale à mobilité réduite ;



École Notre-Dame-du-Sacré-Coeur  
80, rue de l'Église  
Sacré-Coeur (Québec) G0S 1Y0  
Téléphone : 418 236-4460 Télécopieur : 418 233-3816

Le 18 décembre 2023

Monsieur Jeannot Lepage, directeur  
Municipalité de Sacré-Cœur  
Sacré-Coeur, G0T 1Y0

**Objet : Autorisation des usagers de la bibliothèque municipale à mobilité réduite**

Monsieur Lepage,

Comme partenaires depuis plusieurs années, nous sommes fiers de travailler ensemble pour le bien des jeunes et des membres de notre communauté. Nous le démontrons d'ailleurs avec nos nombreuses ententes scolaires et municipales.

Pour faire suite à des discussions avec mes collègues du Centre de services scolaire de l'Estuaire (mentionnés ci-bas), nous soumettons un fonctionnement pour favoriser la circulation des personnes à mobilité réduite lors de la période d'utilisation de la bibliothèque municipale qui est située dans le bâtiment de l'école.

Depuis quelques années, nous avons fermé l'accès aux automobilistes à la cour d'école pour différentes raisons. Cet espace n'était pas un stationnement officiel pour les usagers de l'école, du gymnase et de la bibliothèque. De plus, nous voulions protéger nos aires de jeux et l'investissement fait sur nos terrains. Donc, l'accès a été restreint aux camions de livraison, aux pompiers et aux camions du CSSE.

Toutefois, nous comprenons parfaitement la situation pour les usagers à mobilité réduite qui veulent bénéficier du service de la bibliothèque. D'ailleurs, il avait été proposé que les personnes viennent le samedi et que nous puissions ouvrir l'accès aux voitures des personnes à mobilité réduite dans une période moins achalandée. Il y avait aussi la possibilité de livrer des livres à domicile. Cette idée était ressortie lors de la pandémie.

Comme rien d'officiel n'a été convenu jusqu'à maintenant, nous vous proposons d'inclure dans la politique de fonctionnement de la bibliothèque municipale l'énoncé suivant :

- Le stationnement des usagers réguliers se situe près de l'église.
- Le stationnement pour les personnes à mobilité réduite est permis face à la porte droite du gymnase de l'école lors des périodes de bibliothèque seulement. L'automobiliste doit se procurer une vignette auprès de la personne responsable de la bibliothèque. Cette vignette doit être récupérée à la fin de la saison et remise à chaque début d'année aux détenteurs.

Comme directrice d'école et représentants du Centre de services scolaires, nous souhaitons trouver des solutions pour assurer un milieu sain et sécuritaire aux citoyens à mobilité réduite qui circulent dans la cour d'école pour se rendre à la bibliothèque municipale et scolaire.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur Lepage nos meilleures salutations.

Michèle Pilon, directrice de l'école Notre-Dame-Du-Sacré-Cœur  
c.c. Stéphane Dumont, CSSE  
c.c. Marc Lapointe, CSSE  
c.c. Simon Gosselin, CSSE

- d) Correspondance de M. Bastien Deschênes, président de la Fabrique concernant la reconnaissance des bénévoles ;



**FABRIQUE DE SACRÉ-CŒUR**

84, Rue Principale, C.P. 249  
Sacré-Cœur, Québec, G0T 1Y0  
Tél : (418) 236-4323  
Fax : (418) 236-1324

**REÇU LE**

11 JAN. 2024

*Sacré-Cœur*

Municipalité de Sacré-Cœur  
88, rue Principale Nord  
Sacré-Cœur (Québec)  
G0T 1Y0

**Sujet : Reconnaissance des bénévoles 2023**

*Madame, Monsieur,*

*Dans le but de fraterniser et d'unifier tous les paroissiens de Sacré-Cœur, nous (Monsieur le Curé et les membres de la Fabrique de Sacré-Cœur) organisons un 5 à 7 (lunch) qui aura lieu le jeudi 1<sup>er</sup> février 2024 au sous-sol de l'église de Sacré-Cœur. Nous désirons une réponse de votre part avant le 22 janvier 2024 soit par téléphone (418-236-4323), courriel ([presbytere\\_sacrecoeur@bellnet.ca](mailto:presbytere_sacrecoeur@bellnet.ca)) ou texto (418-514-8438).*

*Dans l'espérance de vous voir à ce 5 à 7 en l'honneur des bénévoles 2023 préparé par les marguilliers.*

*Bien à vous!*

*Bastien Deschênes, président*

84, rue Principale, C.P. 249, Sacré-Cœur (Québec) G0T 1Y0  
Tel : 418-236-4323 Fax : 418-236-1324

- e) Correspondance de l'Alliance des femmes souhaitant une bonne année 2024 et un cadeau, un calendrier



### Message et rapports d'activités du maire et des conseillers

Le maire, M<sup>me</sup> Lise Boulianne fait un résumé de ses activités des dernières semaines.

M. Philippe Roy, conseiller, M. Guillaume Lavoie, conseiller, M<sup>me</sup> Marie-Chantal Dufour, conseillère et M<sup>me</sup> Valérie Dufour, conseillère font également un résumé de leurs activités des dernières semaines.

**Administration générale :**

RÉSOLUTION 2024-01-09

**Bail de location terrain site de contenants sanitaires de L'Anse-de-Roche**

**CONSIDÉRANT QUE** le nouveau propriétaire du lot 4 700 533 du cadastre du Québec Les Bleuets du Fjord Inc. propose un bail de location de terrain pour l'espace requis pour le site de contenants sanitaires de L'Anse-de-Roche pour l'année 2024 au 31 décembre 2028 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le prix de location annuel est de 1 800 \$ par an plus taxes applicables, soit 2 069,55 \$ et payable en juillet de chaque année ;

**CONSIDÉRANT QUE** le locataire doit détenir une preuve d'assurance ;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser monsieur Jeannot Lepage, directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité de Sacré-Cœur le bail de location entre Les Bleuets du Fjord Inc. pour la location de l'espace du contenant sanitaire de L'Anse-de-Roche situé sur le lot 4 700 533 du cadastre du Québec.

RÉSOLUTION 2024-01-10

**Bail de location terrain site de l'enseigne de L'Anse-de-Roche**

**CONSIDÉRANT QUE** le nouveau propriétaire du lot 4 700 565 du cadastre du Québec Les Bleuets du Fjord Inc. propose un bail de location de terrain pour l'enseigne de L'Anse-de-Roche pour l'année 2024 au 31 décembre 2028 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le prix de location annuel est de 360 \$ par an plus taxes applicables soit 413,91 \$ et payable en juillet de chaque année ;

**CONSIDÉRANT QUE** le locataire doit détenir une preuve d'assurance ;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser monsieur Jeannot Lepage, directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité de Sacré-Cœur le bail de location entre Les Bleuets du Fjord Inc. pour la location de terrain de l'enseigne de L'Anse-de-Roche situé sur le lot 4 700 565 du cadastre du Québec.

RÉSOLUTION 2024-01-11

**Achat scène de spectacle**

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre du projet de promenade verte, il est prévu l'achat d'une scène de spectacle;

**CONSIDÉRANT QUE** 9181-2081 Québec Inc. (M. Alain Villeneuve) possède une scène fixe de 20' x 20' démontable;

**CONSIDÉRANT QUE** l'équipement est de seconde main et est disponible au coût de 39 100,00 \$ taxes non incluses;

**CONSIDÉRANT QUE** cette scène a déjà été louée par la Municipalité lors des festivités de la Fête nationale de 2023;

**CONSIDÉRANT QU'**une scène mobile SL100 à l'état neuf est estimée à 220 000,00 \$ taxes non incluses;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat de la scène tel que proposé par 9181-2081 Québec Inc. au montant de 44 955,23 \$ taxes incluses; le coût étant approprié à même le projet de la promenade verte.

**Offre de service et confirmation d'honoraires – Audit des états financiers 2023 et assistance technique – Mallette S.E.N.R.L.**

Reporté

RÉSOLUTION 2024-01-12

**Contrat de services de gestion des équipements AddÉnergie**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de Gestion des Équipements (SGE), qui permet la connexion à nos bornes de recharge au réseau du Circuit électrique, est en cours de renouvellement;

**CONSIDÉRANT QUE** certains détails du contrat nous concernant, entre AddÉnergie et Circuit électrique, ont été modifiés en avril 2022;

**CONSIDÉRANT QU'**un de ces changements est que nous pouvons désormais choisir le nombre d'années de service de gestion que nous pouvons acheter pour notre station. Le minimum est de 1 an et il n'y a pas de maximum;

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat d'origine prévoyait un service de gestion pendant 3 ans dès le début. De cette façon, il nous est offert la possibilité de nous protéger contre l'augmentation annuelle des prix;

**CONSIDÉRANT QU'**un autre de ces changements est qu'à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023, les frais de service de gestion de l'équipement ont été actualisés avec une indexation annuelle qui se produira toujours le 1<sup>er</sup> avril de chaque année;

**CONSIDÉRANT QUE** les montants à partir du 1<sup>er</sup> avril 2023, avec une indexation de 2,5%, seront les suivants :

- 256,25\$/an pour une première borne du parc;
- 102,50 \$/an par borne de recharge supplémentaire d'un parc existant.

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat de service de gestion des équipements a été renouvelé pour une période de 3 ans au montant de 768,75 \$ taxes non incluses;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le contrat de service de gestion des équipements pour une période de 3 ans au prix de 883, 87 \$ taxes incluses; le coût étant approprié à même le budget régulier.

## RÉSOLUTION 2024-01-13

### **Fonds réservé pour la tenue d'élection**

**CONSIDÉRANT QUE** par sa résolution numéro 2021-12-448, la Municipalité a, conformément; à l'article w78.1 LERM, constituer un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection ;

**CONSIDÉRANT QUE** ainsi qu'en vertu de l'article 278.2 LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection ;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour l'élection générale de 2021 ;

**CONSIDÉRANT QUE** conformément à la loi et après avoir consulté le président d'élection, le conseil affecte à ce fonds un montant de 5 000, 00 \$;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**D'AFFECTER** au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 5 000,00 \$ pour l'exercice financier 2024 ;

**QUE** les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même l'excédent de fonctionnements non affecté.

### **Règlement numéro 621**

Reporté au 18 janvier 2024, 17 h 15

### **Règlement numéro 622**

Reporté au 18 janvier 2024, 17 h 15

## RÉSOLUTION 2024-01-14

### **Convention de droit d'usage d'un immeuble**

**CONSIDÉRANT QU'**il est dans l'intérêt de la municipalité de Sacré-Cœur, que le quai de L'Anse-de-Roche dispose d'un service de restauration pour les employés de la marina, les usagers du quai, les touristes et les citoyens de la municipalité ;

**CONSIDÉRANT QUE** la convention de droit d'usage avec Gestion France Savard a pris fin le 31 décembre 2023 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité assume les frais de vidange de la fosse septique ainsi que les frais de cueillette des matières résiduelles ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'exiger un loyer mensuel lors de l'opération ;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser madame Lise Boulianne, maire, et monsieur Jeannot Lepage, directeur général et greffier-trésorier, à signer pour et au nom de la municipalité de Sacré-Cœur, une convention de droit d'usage d'un immeuble, propriété de la municipalité de Sacré-Cœur, avec madame France Savard jusqu'au 31 décembre 2024.

RÉSOLUTION 2024-01-15

**Rehaussement serveur et système serveur 2022**

**CONSIDÉRANT QU'**il est requis de procéder au rehaussement de serveur au niveau matériel et logiciel pour passer de la version 2008 à 2022 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le matériel est désuet et qu'il n'est plus fiable pour la sauvegarde de nos données ;

**CONSIDÉRANT QUE** Global Ti est notre fournisseur et nous propose leur service pour réaliser ce mandat au montant de 11 485,00 \$ taxes non incluses ;

**CONSIDÉRANT QUE** les batteries de secours ont été remplacées en décembre 2023 ;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le rehaussement de serveur au niveau matériel et logiciel au montant de 13 204,88 \$ taxes incluses et ce, tel que proposé par Global Ti; le coût étant approprié au budget régulier.

**Politique de location**

Reportée

RÉSOLUTION 2024-01-16

**Mandat des élus 2024-2025**

**MAIRE :** Lise Boulianne

**ORGANISMES DÉLÉGUÉS :**

- M.R.C. de La Haute-Côte-Nord;
- Administrateur à la Société de Développement de Sacré-Cœur (remplaçante);
- Comité de la culture;
- Comité de la bibliothèque;
- Comité touristique;
- Comité quai de L'Anse-de-Roche et croisières;
- Comité de négociation du territoire;
- Comité ressources humaines;
- Table d'harmonisation SEPAQ.

**SIÈGE NUMÉRO 1 :** Nada Deschênes

**ORGANISMES DÉLÉGUÉS :**

- Comité touristique;
- Comité d'embellissement;
- Comité des Loisirs et comité de la culture.

**SIÈGE NUMÉRO 2 :** Marie-Chantal Dufour

ORGANISMES DÉLÉGUÉS :

- Administration municipale;
- Comité ressources humaines.

**SIÈGE NUMÉRO 3 :** Valérie Dufour

ORGANISMES DÉLÉGUÉS :

- Administrateur Société de Développement ;
- Comité consultatif d'urbanisme;

**SIÈGE NUMÉRO 4 :** Guillaume Lavoie

ORGANISMES DÉLÉGUÉS :

- Comité consultatif d'urbanisme;
- Comité de protection incendie (suppléant);
- Comité ressources humaines.

**SIÈGE NUMÉRO 5 :** Janic Boisvert

ORGANISMES DÉLÉGUÉS :

- Comité de protection incendie;
- Comité ressources humaines.

**SIÈGE NUMÉRO 6 :** Philippe Roy

ORGANISMES DÉLÉGUÉS :

- Comité de l'Association touristique de L'Anse-de-Roche;
- Office municipal d'Habitation de Sacré-Cœur;
- Comité MADA (Ami des aînés).

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Valérie Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le mandat soit accepté tel que rédigé ;

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** que M. Jeannot Lepage, directeur général soit nommé sur le Comité de ressources humaines et que la mise en application de cette résolution sera le 1<sup>er</sup> juin 2024.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'informer les comités et organismes que les représentants du conseil municipal siégeront sur ces comités seulement sur demande.

N.B. Plusieurs comités ou représentations ont été enlevés. Dorénavant, la représentation sera nommée au fur et à mesure des besoins et nous procéderons par résolution.

#### RÉSOLUTION 2024-01-17

##### **Annulation d'un compte de taxes**

**CONSIDÉRANT QUE** dans le projet d'acquisition de terrain pour l'installation d'un réservoir d'eau souterrain sur la propriété de monsieur Julien Gauthier a été finalisé en décembre dernier;

**CONSIDÉRANT QUE** le délai pour signer l'acte de vente devant notaire a été très long;

**CONSIDÉRANT QUE** ce délai a occasionné l'émission d'un compte de taxes pour cette partie de terrain au montant de 217,56 \$ plus les intérêts applicables s'il y a lieu;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'annulation du compte de taxes daté du 11 décembre 2023 sous le matricule 5143-25-8659 au montant de 217,56 \$ plus les intérêts si applicables.

#### RÉSOLUTION 2024-01-18

##### **Rémunération des élus municipaux 2024**

**CONSIDÉRANT QUE** le Gouvernement du Québec a publié, dans la *Gazette officielle du Québec* du 23 décembre 2023, l'avis d'indexation de l'allocation de dépenses des élues et élus municipaux pour l'année 2024 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le pourcentage d'indexation, qui correspond à la variation de l'indice moyen des prix à la consommation pour l'année précédente, en prenant comme base l'indice établi pour l'ensemble du Québec entre 2021 et 2022 est de 6,676 % ;

**CONSIDÉRANT QUE** le maximum d'allocation de dépenses de tout élu municipal pour l'exercice financier 2024 est de 19 422,00 \$ ;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Valérie Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'augmenter l'allocation des élus de 6,676 % pour l'année 2024 selon l'article 19 de la Loi sur le traitement des élus municipaux et selon le règlement 525 décrétant le traitement des élus municipaux.

**Transport :**

#### RÉSOLUTION 2024-01-19

**Programme d'aide aux infrastructures de transport actif – VÉLOCE  
III Volet 3 – Entretien de la Route verte et de ses embranchements –  
Aide financière 2023-2025 – Rapport des coûts d'entretien de la piste  
cyclable**

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif – VÉLOCE III Volet 3 – Entretien de la Route verte et de ses embranchements le ministre des Transports du Québec a confirmé à la Municipalité de Sacré-Cœur l'octroi d'une aide financière ne pouvant atteindre un montant maximal de 11 113\$ pour l'entretien de la Route verte sur le territoire de la municipalité ;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de ce programme, la municipalité a exécuté des travaux d'entretien de la piste cyclable pour une somme de 23 085,35 \$ taxes non incluses ;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de Sacré-Cœur confirme au ministre des Transports que la municipalité a exécuté des travaux d'entretien de la piste cyclable du « Grand Brûlé » pour la somme de 25 748,08 \$ taxes incluses lors de la saison estivale 2023.

#### RÉSOLUTION 2024-01-20

#### **Programmation de travaux – Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

**QUE** la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;

**QUE** la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 5 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

**QUE** la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

**QUE** la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

**QUE** la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 4 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

**QUE** la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 5 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

**Hygiène du milieu :**

Résolution 2024-01-21

### **Bilan de la stratégie municipale d'économie d'eau potable pour l'année 2022**

**CONSIDÉRANT QUE** le bilan 2022 de la stratégie municipale d'économie d'eau potable, incluant l'audit de l'eau de l'American Water Works Association et l'outil d'évaluation des besoins d'investissement qui a été transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le 17 août 2023 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le bilan 2022 de la stratégie municipale d'économie d'eau potable a été approuvé le 3 janvier 2024 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ;

**CONSIDÉRANT QUE** le rapport contient des objectifs à réaliser :

- a) Transmettre les volumes relevés d'eau consommée ainsi que le(s) rapport(s) de vérification pour le(s) débitmètre(s) en incluant les volumes d'eau produits, importés et exportés par mois et par débitmètre, au MAMH ;
- b) Mettre à jour la réglementation municipale sur l'utilisation de l'eau et présenter le rapport annuel analysé par le MAMH au conseil municipal ;
- c) Mettre à jour la réglementation municipale concernant les systèmes de climatisation sans boucle de recirculation, les urinoirs à réservoir de chasse automatique, l'arrosage, les piscines, les spas et le délai de réparation des tuyaux privés d'approvisionnement défectueux d'ici le 1<sup>er</sup> septembre 2021 ;
- d) Présenter annuellement le rapport du Bilan au conseil municipal ;
- e) Pour les municipalités qui installent ou qui ont installé des compteurs d'eau dans les immeubles non résidentiels, inclure et mettre à jour une forme de tarification volumétrique dans la réglementation municipale sur le financement des services d'eau d'ici le 1<sup>er</sup> septembre 2023 ;
- f) Si l'objectif des pertes d'eau n'est pas atteint au Bilan 2020, réaliser un contrôle actif des fuites par l'intermédiaire d'une écoute sur un échantillon de robinets d'arrêt accessibles d'ici le 1<sup>er</sup> septembre 2022 ;
- g) Si l'objectif des pertes d'eau n'est pas atteint au Bilan 2022, réduire les délais de réparation de fuites à un maximum de 5 jours du côté municipal et de 20 jours du côté privé. Mettre en place une directive pour les réduire d'ici le 1<sup>er</sup> septembre 2024. Dans le cas où les délais

moyens maximaux sont dépassés, mentionner dans la directive qu'il sera prévu de réduire les délais moyens d'au moins une journée par année ;

- h) Offrir des incitatifs financiers pour l'installation d'équipements certifiés WaterSense ;
- i) Rendre visibles les tarifications et taxes pour les services d'eau (ex. : site Web, document annexe à l'avis d'imposition, etc.);
- j) Mettre en place une réserve financière dédiée aux infrastructures d'eau.

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Marie-Chantal Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter le rapport annuel sur la gestion de l'eau potable, préparé par M. Jeannot Lepage, directeur général.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** de mettre en place les objectifs suivants :

- a) Transmettre les volumes relevés d'eau consommée ainsi que le(s) rapport(s) de vérification pour le(s) débitmètre(s) en incluant les volumes d'eau produits, importés et exportés par mois et par débitmètre, au MAMH ;
- b) Mettre à jour la réglementation municipale sur l'utilisation de l'eau et présenter le rapport annuel analysé par le MAMH au conseil municipal ;
- c) Mettre à jour la réglementation municipale concernant les systèmes de climatisation sans boucle de recirculation, les urinoirs à réservoir de chasse automatique, l'arrosage, les piscines, les spas et le délai de réparation des tuyaux privés d'approvisionnement défectueux d'ici le 1<sup>er</sup> septembre 2021 ;
- d) Présenter annuellement le rapport du Bilan au conseil municipal ;
- e) Pour les municipalités qui installent ou qui ont installé des compteurs d'eau dans les immeubles non résidentiels, inclure et mettre à jour une forme de tarification volumétrique dans la réglementation municipale sur le financement des services d'eau d'ici le 1<sup>er</sup> septembre 2023 ;
- f) Si l'objectif des pertes d'eau n'est pas atteint au Bilan 2022, réaliser un contrôle actif des fuites par l'intermédiaire d'une écoute sur un échantillon de robinets d'arrêt accessibles d'ici le 1<sup>er</sup> septembre 2024 ;
- g) Si l'objectif des pertes d'eau n'est pas atteint au Bilan 2022, réduire les délais de réparation de fuites à un maximum de 5 jours du côté municipal et de 20 jours du côté privé. Mettre en place une directive pour les réduire d'ici le 1<sup>er</sup> septembre 2024. Dans le cas où les délais moyens maximaux sont dépassés, mentionner dans la directive qu'il sera prévu de réduire les délais moyens d'au moins une journée par année ;
- h) Offrir des incitatifs financiers pour l'installation d'équipements certifiés WaterSense ;
- i) Rendre visibles les tarifications et taxes pour les services d'eau (ex. : site Web, document annexe à l'avis d'imposition, etc.);
- j) Mettre en place une réserve financière dédiée aux infrastructures d'eau.

**Urbanisme :**

Dépôt

**Dépôt rapport des permis émis en décembre 2023**

Au mois de décembre 2023, 6 permis ont été émis pour un total annuel de 194 permis.

La valeur des travaux pour le mois s'élève à 146 000 \$ et le montant des permis s'élève à 110 \$.

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du dépôt du rapport des permis émis en décembre 2023.

### Dépôt

#### **Dépôt rapport des permis émis dans l'année 2023**

Dans l'année 2023, 197 permis ont été émis. En 2022, il a eu une augmentation de 25 permis selon le rapport de 2022.

La valeur des travaux pour l'année 2023 s'élève à 4 963 507 \$ et le montant des permis s'élève à 7 276.70 \$.

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du dépôt du rapport des permis émis en 2023.

### RÉSOLUTION 2024-01-22

#### **Adhésion à la COMBEQ – Andréa Gaudreault**

**CONSIDÉRANT QUE** madame Andréa Gaudreault désire devenir membre de la COMBEQ afin de bénéficier des prix réduits pour les formations;

**IL EST PROPOSÉ** par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner le renouvellement de l'adhésion 2024 de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) au montant de 436,91\$ taxes incluses : le coût étant approprié à même le budget régulier 2024.

### RÉSOLUTION 2024-01-23

#### **Demande de PIIA de madame Nada Deschênes 2023-023**

*M<sup>me</sup> Nada Deschênes déclare son intérêt dans ce dossier et se retire de la discussion.*

**CONSIDÉRANT QUE** madame Nada Deschênes a fait une demande PIIA numéro 2023-023 afin d'autoriser l'agrandissement du garage dans la zone 40-REC;

**CONSIDÉRANT QUE** l'avis du comité consultatif d'urbanisme portant le numéro de résolution 2023-003 recommande cette demande;

**CONSIDÉRANT QUE** l'agrandissement du garage isolé est de 16 pieds par 16 pieds ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'agrandissement n'obstrue pas les différents panoramas sur la rivière Saguenay ;

**CONSIDÉRANT QUE** la construction s'intègre bien au paysage ;

**CONSIDÉRANT QUE** les voisins ne sont nullement impactés par cette demande ;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Valérie Dufour et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser la demande de PIIA # 2023-023 de madame Nada Deschênes, aux fins de permettre l'agrandissement de 16 pieds x 16 pieds du garage isolé dans la zone 40-REC.

**Demande de dérogation mineure et de PIIA de Mme Nada Deschênes**

Reporté

RÉSOLUTION 2024-01-24

**Demande de la Halte Gourmande pour obtenir un permis d'alcool**

**CONSIDÉRANT QUE** l'avis du comité consultatif d'urbanisme portant le numéro de résolution 2023-005 de refuser cette demande;

**CONSIDÉRANT QUE** la halte routière est un lieu public appartenant à la municipalité de Sacré-Cœur;

**CONSIDÉRANT QU'UNE** halte routière est une aire de services comprenant des services de restaurations, des toilettes, des aires de jeux et de repos.

**CONSIDÉRANT QUE** la vente d'alcool dans une halte routière n'est pas favorable pour la sécurité des usagers de la route ;

**CONSIDÉRANT QUE** la vente d'alcool insisterait les automobilistes à consommer ;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des membres présents, de refuser la demande de la Halte Gourmande, aux fins d'obtenir un permis d'alcool sur le site.

**Tourisme : (aucun point)**

**Culture :**

Dépôt

**Dépôt du rapport du sentier de l'horreur 2023**

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du dépôt du rapport du sentier de l'horreur 2023.

**Sentier de l'horreur 2024**

Reporté

RÉSOLUTION 2024-01-25

**Tournoi Hockey**

**CONSIDÉRANT QUE** le hockey est un sport populaire au sein de notre communauté et qu'il rassemble les citoyens de tous les âges;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sacré-Cœur souhaite promouvoir les saines habitudes de vie en créant des événements sportifs ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sacré-Cœur possède les ressources et les installations nécessaires à ce genre d'événement ;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser M<sup>me</sup> Jennifer Gauthier à organiser le tournoi de hockey, du 15 au 17 mars 2024, « Les glaces du fjord » selon le budget présenté.

**Loisir : (aucun point)**

**Santé et bien-être :**

#### RÉSOLUTION 2024-01-26

##### **Approbation des prévisions budgétaires 2024 - Office municipal d'habitation de Sacré-Cœur**

**CONSIDÉRANT QUE** la Société d'Habitation du Québec a approuvé en date du 28 novembre 2023 les prévisions budgétaires 2024 de l'Office Municipal d'Habitation de Sacré-Cœur ;

**CONSIDÉRANT QUE** les prévisions budgétaires 2024 font état de revenus de 127 334 \$ et des dépenses de 311 628 \$ pour un déficit à répartir de 184 294 \$ ;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Valérie Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver les prévisions budgétaires 2024 de l'Office Municipal d'Habitation de Sacré-Cœur dont la participation de la Municipalité de Sacré-Cœur s'établit à la somme de 18 429 \$.

#### RÉSOLUTION 2024-01-27

##### **Invitation Cocktail réseautage \*Le plan Québécois en emploi et immigration, Clé pour le développement et l'entrepreneuriat de la Côte-Nord\***

**CONSIDÉRANT QU'**une invitation Cocktail réseautage \*Le plan Québécois en emploi et immigration, Clé pour le développement et l'entrepreneuriat de la Côte-Nord\* se tiendra le jeudi 18 janvier 2024, à 17 h, à la salle multifonctionnelle au 23, route Forestière, à Les Escoumins ;

**CONSIDÉRANT** l'importance que revêt la thématique cruciale de la main-d'œuvre ;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Marie-Chantal Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser madame Lise Boulianne et madame Jennifer Gauthier, à participer l'invitation Cocktail

réseautage \*Le plan Québécois en emploi et immigration, Clé pour le développement et l'entrepreneuriat de la Côte-Nord\* et autoriser les frais d'inscription et de déplacement de madame Jennifer Gauthier: le coût étant approprié à même le budget régulier 2024 ;

#### Résolution 2024-01-28

##### **Projet Voisin-Âge**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sacré-Cœur souhaite favoriser l'inclusion sociale des aînés et des nouveaux arrivants ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet « Voisin-Âge » fonctionne bien dans toute la France depuis plusieurs années et que le mouvement s'installe peu à peu au Québec ;

**CONSIDÉRANT QUE** le CISSS de la Haute-Côte-Nord, via le programme « Les éclaireurs », partage cette vision communautaire de briser l'isolement tout en responsabilisant les citoyens ;

**CONSIDÉRANT QUE** le CISSS de la Haute-Côte-Nord a manifesté leurs intérêts à devenir partenaire du programme de réseautage Voisin-Âge et que des fonds sont disponibles avec « Les Éclaireurs » pour réaliser le projet et ses activités ;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser M<sup>me</sup> Jennifer Gauthier à élaborer un projet de réseautage Voisin-Âge en partenariat avec le CISSS Haute-Côte-Nord, d'en faire la promotion, ainsi que d'organiser l'activité de lancement de la campagne 2024.

##### **Incendie :**

#### Dépôt

##### **Dépôt du rapport des activités du mois de décembre 2024 en incendie**

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du dépôt du rapport d'intervention et des activités du service incendie pour le mois de décembre 2023.

##### **Demande d'appui (aucun point)**

##### **Demande d'aide financière :**

#### RÉSOLUTION 2024-01-29

##### **Demande de commandite CPA Esco-Pop**

**CONSIDÉRANT QUE** le centre récréatif de Les Escoumins ne peut recevoir de patineur puisque le système de réfrigération est défectueux;

**CONSIDÉRANT QUE** le club CPA Esco-Pop de Les Escoumins est venu pratiquer en décembre dernier et la glace a été louée au montant de 240 \$ pour 2 heures;

**CONSIDÉRANT QUE** le hockey mineur est venu pratiquer en décembre dernier et la glace leur a été offerte gratuitement ainsi que celle de la première semaine de janvier 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** le club CPA Esco-Pop de Les Escoumins est dans l'attente d'une confirmation de la Municipalité de Les Escoumins à savoir s'ils peuvent utiliser la glace pour le reste de l'hiver ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Les Escoumins offre gratuitement la location de la glace au club CPA Esco-Pop;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la gratuité de la glace du centre récréatif évalué à deux heures par semaine pour le reste de l'hiver au club CPA Esco-Pop de Les Escoumins et au hockey mineur et que la location effectuée en décembre dernier leur soit remise en guise de commandite.

**Affaires nouvelles :**

#### RÉSOLUTION 2024-01-30

##### **Publicité Club Sportif des Bouleaux Blancs saison 2023-2024**

**CONSIDÉRANT QUE** Le Club Sportif des Bouleaux Blancs demande le paiement d'une publicité au relais pour la saison 2023-2024 au montant de 175,00 \$ taxes non incluses;

**CONSIDÉRANT QUE** pour les saisons 2021-2022 le montant était de 125,00 \$ et pour la saison 2022-2023 le montant était de 125,00 taxes non incluses;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de refuser la publicité au Club Sportif des Bouleaux Blancs saison 2023-2024 au montant de 201,21 \$ taxes incluses; le tout à même le budget régulier 2024.

#### RÉSOLUTION 2024-01-31

##### **Achat d'équipements pour la cantine du centre récréatif**

**CONSIDÉRANT QUE** pour le bon fonctionnement de la cantine du centre récréatif, il est requis d'acheter de l'équipement ;

**CONSIDÉRANT QU'**une cafetière, une machine à panini, deux présentoirs pour les croustilles et pour le chocolat et un pour les accessoires de la cafetière seraient d'une grande utilité ;

**CONSIDÉRANT QUE** ces équipements seraient loués par la Municipalité lors des parties de baseball ou autres événements ;

**CONSIDÉRANT QUE** ces équipements sont seulement pour l'usage de la cantine et ne sont pas déplaçables ;

**CONSIDÉRANT QUE** ces équipements s'élèvent au montant d'environ 3 695 \$ taxes non incluses ;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Valérie Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat d'équipements pour la cantine du centre récréatif au montant d'environ 4 248,35 \$ taxes incluses; le coût étant approprié au budget régulier.

RÉSOLUTION 2024-01-32

**Ajournement de la séance**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Marie-Chantal Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'ajourner la séance au 18 janvier 2024, à 17 h 15.

RÉSOLUTION 2024-01-33

**Levée de la séance**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Nada Deschênes, que la séance soit levée à 20 h 15.

---

Lise Boulianne, maire

---

Jeannot Lepage, directeur général  
et secrétaire-trésorier

PAR LES PRÉSENTES, JE, LISE BOULIANNE, MAIRE, APPROUVE TOUTES LES RÉOLUTIONS DANS LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL.

---

Lise Boulianne, maire